

Séance d'information de la SVC

jeudi, 5 décembre 2019, 19.00 h., à Echallens

La présidente Catherine Pilet ouvre la séance et salue les membres des 97 sociétés de tir représentées. Elle souhaite en particulier la bienvenue aux trois représentants du comité d'organisation du prochain tir cantonal vaudois qui vont informer sur l'état d'avancement des préparatifs. Avant de donner la parole aux divers intervenants, elle rend attentif au nouvel outil de communication créé pour les sportifs vaudois. Le site www.vd.ch/seps se compose de trois parties, « newsletter », « kitmanif » et « formation en management ». Pour en savoir plus, elle invite les sociétés à s'inscrire à la lettre d'information.

56^e tir cantonal vaudois en 2021 à Payerne. Daniel Ruch, président du comité d'organisation et le vice-président, Marc Baehler, prennent tour à tour la parole pour constater que le comité d'organisation s'est définitivement constitué lors de l'assemblée du 28 août dernier. Les diverses commissions se sont mises au travail. La période de tir s'étendra du 12 juin au 4 juillet avec une journée officielle le 19 juin à Payerne. La centrale et le stand principal se trouveront aux Aventuries, mais d'autres stands seront aussi mis à contribution. L'adresse du site internet est www.tcvd21.ch. Un appel a été lancé pour que nos tireurs soient nombreux à participer et que les sociétés fournissent des bénévoles et des dons.

Mise en œuvre de la loi sur les armes. Catherine Pilet indique que les modifications de la LArm sont entrées en vigueur le 15.8.2019. Les informations à ce sujet se trouvent dans le petit fascicule, ainsi que sur le site www.fedpol.admin.ch. Le bureau cantonal des armes fournit également les renseignements désirés.

Tirs sportifs et règlements. Alfred Tissot constate que cette année 52 concours de sociétés (CSOC) au fusil et 3 au pistolet ont été organisés dans le canton. Cela représente près de 10'000 participants et 193'000 coups tirés. Les directives du nouveau règlement cantonal concernant ces concours ont dans l'ensemble été respectées. A la suite des remarques et des suggestions reçues, la commission de tir a modifié récemment plusieurs points de ce règlement dans le but d'offrir plus de libertés aux organisateurs. Prière d'en tenir compte lors de la rédaction des plans de tir 2020.

Championnat de groupes 300m. Alfred Tissot relève que la participation a été légèrement plus élevée que l'an dernier (1068 participants, +33). En ce qui concerne le concours lui-même, il n'y aura pas de modifications en 2020. Les catégories A, D et E subsistent. La finale cantonale aura lieu le 20 juin 2020. Les groupes qui n'auront pas payé leur facture ne seront pas admis.

Championnat suisse de sections 300m. Alfred Tissot souligne que ce fut une bonne année, puisque 5 sociétés se sont qualifiées pour la finale de Thoun et qu'elles y ont fait bonne figure. En 2020, les modalités du concours restent inchangées. Le 1^{er} tour se tirera entre le 15 mars et le 15 juillet, le 2^e tour entre le 1^{er} août et le 15 septembre.

Concours individuel vaudois à 300m. Gilbert Hediger relève tout d'abord qu'Alfred Tissot a présenté pour la dernière fois les nombreuses facettes de ses activités, puisqu'il va quitter le comité à la fin de cette année. Il le remercie pour son engagement au sein du comité et lui remet un présent. Concernant le CIV, il encourage une fois de plus les sociétés à motiver leurs tireurs. En 2020, le programme restera inchangé. La période de qualification s'étendra du 7 avril au 18 juillet, La finale aura lieu à Vernand le 26 septembre. Les tireurs qualifiés recevront une convocation.

Tir de match. Louis-Claude Pittet sera de nouveau secondé par Gilbert Dizerens pour le fusil et par François Barrat pour le pistolet 25 et 50m. Il invite les tireurs à prendre part au championnat vaudois et au match décentralisé, ainsi qu'au match couché qui est ouvert à tous les tireurs vaudois. La finale du match couché aura lieu à Vernand le 10 octobre.

Il rappelle que lors du tir cantonal 2021, un match inter-districts à 300, 50 et 25m sera organisé. Les responsables peuvent déjà commencer à réfléchir à la formation des groupes.

Pistolet. Jean-François Hermann sera secondé par Jean-Claude Cochet (P10), François Barrat (P25), Cédric Grisoni (P50), ainsi que par Yves Logean en ce qui concerne la formation des tireurs. Les tireurs intéressés pourront s'inscrire aux diverses compétitions. Il rend attentif à la possibilité de prendre part à des concours avec appui à 10m et nouvellement à 25m. Pour le P10, les finales cantonales auront lieu à Tolochenaz le 31 janvier et le 1^{er} février. La finale suisse de groupes se déroulera à Wil/SG le 14 mars 2020. Pour le P25 et le P50, les finales cantonales auront lieu à Vernand le 27 juin 2020. Les finales suisses se feront à Thoun à fin août / début septembre. La finale suisse du pistolet libre à 50m se déroulera à Vernand le 5 septembre 2020.

Tir fédéral en campagne. Gilbert Hediguer (remplaçant Laurent Crosset) souligne que la participation du canton de Vaud a encore augmenté en 2019 (6'478 participants, +6%), soit un peu plus que l'ensemble de la Suisse (130'000, +2%). Le nouveau logiciel d'enregistrement des résultats a été utilisé par toutes les sociétés organisatrices (sauf une). A part quelques soucis mineurs qui seront corrigés, tout a bien fonctionné. L'an prochain, il n'y aura pas de séances spéciales pour former les utilisateurs. Les sociétés devront s'entraider. Le prochain TFC aura lieu les 5, 6 et 7 juin 2020. En terminant, Gilbert Hediguer rappelle que les demandes de maîtrise en campagne doivent être envoyées jusqu'au 30 septembre.

Centre de formation et de performance. Alexandre Bardet présente les diverses étapes du concept de formation de la relève du tir sportif. Partant des tous jeunes (F1, F2 et F3), puis des talents en formation (T1 à T4), puis de l'élite (E1 et E2), on aboutit à la catégorie supérieure (M). Il y a un long chemin à parcourir et cela implique de disposer de nombreux entraîneurs et moniteurs, ainsi que d'organiser des cours de base et de perfectionnement.

Cartes-couronne. Caroline Brera a surmonté avec bravoure les difficultés d'une première année d'activité dans ce domaine. Cela représente beaucoup de travail pour vendre et rembourser les cartes-couronne. Elle a reçu par exemple 125 commandes de CC et au moins autant de demandes de remboursement. Elle rappelle que les cartes-couronne du concordat romand ne seront remboursées que jusqu'en octobre 2023.

Licences et administration. Jean-Luc Cloux indique que l'introduction d'une nouvelle base de données AFS est reportée à une date indéterminée. Les nouvelles cartes de licence seront désormais nécessaires pour participer aux compétitions, car les organisateurs scanneront le code-barre pour identifier le tireur. Jean-Luc rappelle qu'il peut fournir les adresses des sociétés de tir du canton, mais uniquement afin de faciliter l'envoi de courrier concernant le tir, protection des données oblige ! En ce qui concerne les médailles de mérite de la FST et les insignes de la SVC, c'est aux sociétés de savoir qui y a droit et d'en faire la demande. Il prie les sociétés qui ne l'ont pas encore fait de commander les mentions TM pour l'année prochaine. Jusqu'à présent, il n'a reçu que 109 commandes.

Message des Officiers de tir. Richard André remercie, également au nom de Michel Chardonnens, les sociétés et les personnes qui ont assuré en 2019 le fonctionnement des exercices fédéraux. Tout s'étant bien passé, il ne peut que souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année.

Questions et conclusion. En l'absence de questions, Catherine Pilet remercie les membres du comité pour leurs interventions, ainsi que les participants pour leur présence attentive. Elle leur donne rendez-vous à l'Assemblée des délégués de la SVC le dimanche 23 février 2020 à Mézières.